

le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

JEUDI 14 DECEMBRE 1978 — N° 811

Commission paritaire N°56 942 Tel. 636.73.76

2, 00 F.

La Sécurité sociale au Conseil des ministres

UN SALE COUP DE 17 MILLIARDS

Le gouvernement se livre
à un véritable chantage
à la réduction des remboursements
et des retraites pour augmenter
les cotisations

PANIQUE CHEZ LES RACISTES RHODESIENS



Mardi, en plein Salisbury, les soldats rhodésiens fuient les flammes : 11 réservoirs de stockages de pétrole ont explosé à la suite d'une audacieuse opération de combattants du Front Patriotique. Le chef de service des pompiers pense qu'«avec de la chance, nous pourrions en finir (avec le feu) vendredi ou samedi».

Un compte prévisionnel fait apparaître un déficit de 15 milliards de francs en 1979. En permanence la Sécurité sociale assume des charges d'un montant de 12 milliards de francs en 1978 qui devraient relever du budget de l'Etat. Au lieu de régulariser la situation, Barre choisit une autre solution : réformer le financement de la Sécurité sociale en augmentant les cotisations et en faisant planer une menace sur certaines prestations.

Si le prélèvement initial semble plutôt toucher les cadres qui paieront — en principe — les deux tiers de la note, les transformations que le gouvernement veut introduire sous prétexte d'économies touchent directement les travailleurs.

Lire en page 2

Agitation au RPR

Après Sanguinetti, qui s'est mis en «congé illimité» de Parti, Neuwirth a quitté le groupe parlementaire RPR. Au cœur du problème, deux questions sont agitées : l'inconsistance des positions de Chirac concernant l'Europe d'une part et d'autre part le mode de fonctionnement du RPR «machine à enregistrer et à répercuter les décisions de Chirac». Problèmes très graves en face desquels la direction joue la sérénité en affirmant que 70 % des secrétaires fédéraux et de circonscription ont approuvé la position de Chirac.

Mais si le RPR connaît des tiraillements qui pourront se développer de façon importante, tous les partis sont secoués par la question de l'Europe.

Lire en page 3

L'emploi en danger dans la Loire

1 300 licenciements à Manufrance ; 700 à Creusot-Loire (Rive de Gier). Ces deux «dégraissages» annoncés simultanément ont fait déborder le vase. Les travailleurs de la Loire sont aussi durement touchés par le chômage. Ils sont 32 000 sans-emploi.

Le 14 décembre, les syndicats appellent les travailleurs des vallées ouvrières du Gier et de l'Ondaine à une journée de lutte pour vivre et travailler dans la Loire.

Lire en page 5

L'Italie entre dans le système monétaire européen

«L'Italie va adhérer prochainement au système monétaire européen» a annoncé le premier ministre Andreotti. Le SME compterait ainsi 7 membres, tandis que l'Irlande négocierait également son adhésion, après l'avoir comme l'Italie refusée à la création. En Italie cependant d'importants remous politiques pourraient avoir lieu : Giorgio Napolitano a déclaré au nom du PCI que «les conditions de l'adhésion au SME ne sont pas réunies... une nouvelle négociation nous paraît nécessaire».

Lire en page 3

La Sécurité sociale au Conseil des ministres

AUSTERITE ET CHOMAGE CONTRE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

● Déficit. Encore une fois, en montant en épingle quelques chiffres isolés de l'ensemble au moyen d'analyses partielles — donc manipulatoires — le pouvoir est décidé à alourdir la charge des dépenses sociales qui pèse sur les épaules des travailleurs. Un déficit plus que contesté puisque les estimations même publiées par le ministère en annexe au projet de budget pour 1979 annonçaient un excédent de 6,9 milliards en 1978 et un déficit de moins de un milliard en 1979. Le pouvoir annonce depuis un déficit de 15 à 18 milliards... Sans entrer dans le petit jeu qui consiste à «noyer» l'opinion publique sous des chiffres contradictoires, on ne peut qu'être révolté par les tentatives de manipulation et de division de Barre.

— D'abord il essaye de dresser actifs contre retraités : il y aurait «trop» de retraités qui coûteraient «trop» cher à la Sécurité sociale donc aux actifs... On attribue ce phénomène à l'accroissement de la longévité, présentée un peu comme une preuve de supériorité du capitalisme, en omettant cyniquement que c'est aux luttes et au travail des retraités d'aujourd'hui qu'on doit pour l'essentiel les progrès en matière de protection sociale et la

hausse de la longévité.

— Ensuite on essaye de dresser les actifs contre les chômeurs. Les chômeurs — qui n'ont pas demandé à l'être — coûteraient trop cher à la Sécurité sociale parce qu'ils ne cotisent pas, et on escamote ce faisant la responsabilité du capitalisme !

— Enfin on essaye de culpabiliser les actifs eux-mêmes qui consommeraient trop de médicaments, alors que tout le système par l'usure physique et nerveuse qu'il engendre et pour satisfaire à l'intérêt de quelques trusts encourage cette sur-consommation ! Le pouvoir envisage de fliquer les malades par la mise sur ordinateur des ordonnances et des arrêts de travail, etc. Il prétend que les travailleurs coûtent trop cher en soins hospitaliers, alors que c'est la rentabilisation capitaliste des hôpitaux engagée depuis 1970 qui a entraîné une hausse vertigineuse du prix des soins à l'hôpital.

Pour finir on nous explique qu'il ne faut pas faire trop payer les entreprises qui doivent pouvoir exporter sinon... gare au chômage !

Faire payer les cadres ? Pas question de déranger

Sécurité sociale : les «dessous de table» de l'Etat

En remboursant le coût des soins et services médicaux, la Sécurité sociale supporte l'incidence des éléments constitutifs des coûts. La S.S. supporte ainsi le poids de la TVA pesant sur le prix des produits pharmaceutiques : en 1974, la S.S. a versé à l'Etat 1 milliard 43 millions de francs sous forme de TVA. Certains frais de laboratoires, d'analyses, de frais en cliniques privées étant soumis à TVA, on peut estimer que pour la même année 1974, sur le budget du régime général de la S.S., une somme avoisinant 2 milliards de francs.

Il ne suffirait pas de supprimer cette «ponction clandestine» par la TVA comme le propose le PCF pour empêcher l'Etat de prélever ces 2 milliards, car il ne manque guère de moyens pour se financer au détriment du pouvoir

d'achat des travailleurs : impôts directs ou indirects, taxes diverses, etc. Mais ce chiffre est assez révélateur du caractère manipulateur de la campagne de Barre menée au sujet du «déficit» de la S.S.

Au chapitre de la jonglerie financière, il faut rappeler encore comment la S.S. participe au financement des hôpitaux publics : en 1977, elle avançait 4 milliards aux hôpitaux, en 1978 elle aura avancé 5 milliards. Le tout sans intérêt. Mais lorsque la S.S. a besoin d'argent, — ce qui arrive à certaines périodes — elle doit emprunter à la Caisse des Dépôts et Consignations, organisme public qui lui exige 8 % d'intérêt. Lorsque la S.S. a trop d'argent, elle doit le placer à la même caisse qui lui alloue seulement 1 % d'intérêt. Autant de gagné pour les finances publiques sur le dos des travailleurs...

Les patrons doivent 15 milliards à la Sécurité sociale

C'est le montant exact du déficit annoncé par Barre

Les patrons payent mal ; cela n'est pas vraiment une nouvelle, particulièrement en matière de sécurité sociale. Sous le vocable technique de «charges indues» se cache ce que doivent les patrons à la S.S. Car de très nombreux patrons «oublient» de payer leurs cotisations et celles qu'ils ont prélevées sur le salaire des ouvriers. Un argent qui dort et fructifie en banque, ou qui est réinvesti. Le retard est imposé à la Sécurité sociale, au nom d'arguments du genre «je ferme la boîte» ou «si on me force à payer, je serai contraint de licencier...» Fin 1977, les patrons devaient 8 milliards de nouveaux francs à la

S.S., auxquels il faut ajouter 1,4 milliard de majorations pour retard de paiement et pénalités. Sur ces 9,4 milliards, près de 55 % ne seront probablement jamais récupérés par la Sécurité sociale : à la faveur des faillites et des restructurations, nombre de PDG «effacent» ainsi «d'ardoise» qu'ils ont à la S.S.

Un exemple célèbre par son ampleur : Boussac, en maniant le chantage au chômage, a obtenu de ne plus régler ses cotisations. Après la reprise par Willot, l'argent n'est toujours pas rentré : les frères Willots ne règlent jamais les dettes contractées par ceux qu'ils absorbent...

Patron pour patron, l'Etat n'est pas de reste : à la fin de 1977 les entreprises publiques devaient 3,6 milliards à la Sécurité sociale. De nombreuses municipalités payent avec 23 mois de retard leurs cotisations pour les employés communaux.

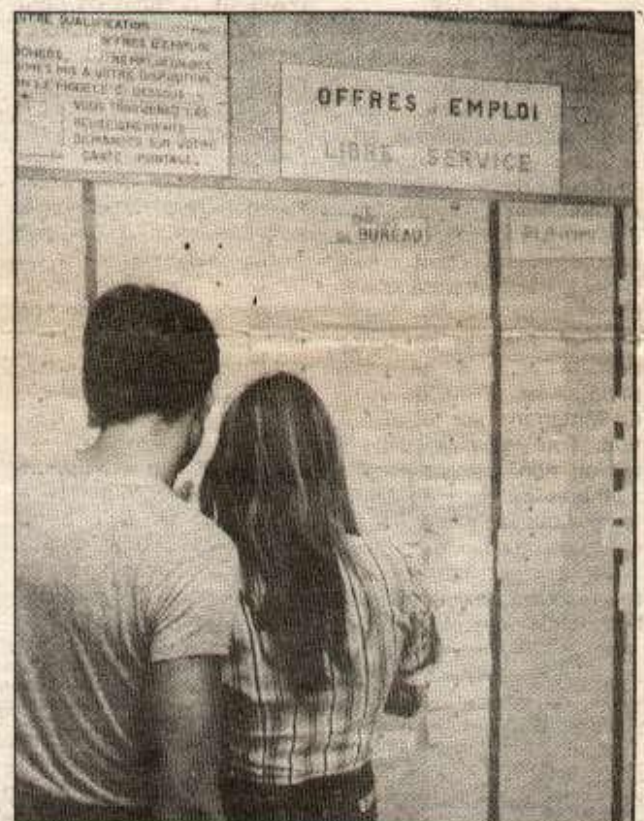
Au total l'arborescence des patrons privés et publics représentait fin 1977 environ 15 nouveaux milliards ! C'est-à-dire exactement le «déficit» annoncé par Raymond Barre et imputé par lui aux travailleurs.

par trop leurs privilèges de classe et Barre ne veut pas perdre leur soutien politique...

Alors il reste les travailleurs, dont le régime général est déjà «la vache à lait» qui aide financièrement toute une série de «régimes spéciaux». En faisant cotiser les retraités du secteur privé à l'assurance maladie, en avançant l'idée d'un renforcement de la taxation du tabac et de l'alcool, en préparant le terrain pour une hausse des cotisations sous plafond (déjà augmentées début 76 de 1,5 point et en octobre 76 de 1,4 point) le pouvoir veut faire payer les travailleurs. Il envisage aussi un transfert de cotisations plafonnées sur l'ensemble de la rémunération de 3 à 5 points, pour limiter au maximum les «frais» des entreprises...

Sans remettre en cause globalement le principe de la Sécurité sociale, le pouvoir la transforme ainsi peu à peu, au fil des mesures d'austérité, en système de protection minimum ; en garantissant par ailleurs les profits de l'Etat, des trusts, les privilèges des cadres et des médecins ! C'est cette politique de classe, d'austérité et de chômage qu'il nous faut combattre sous tous ses aspects.

Pierre PUJOL



Le coût du chômage pour la Sécurité sociale est de 20 milliards

La politique de chômage menée par la bourgeoisie débouche inévitablement sur une remise en cause du niveau actuel des dépenses sociales. Selon les études menées par le ministère du Travail, 100 000 chômeurs réduisent de 1,4 milliard les recettes du régime général. Les pertes de ressources résultant du chômage évaluées en avril 78 par le ministère du Travail étaient de 15 milliards. Chiffre qu'il faut corriger compte tenu de la sous-estimation systématique du chiffre total du chômage par le pouvoir : le «manque à gagner» a été à peu près de 20 milliards, plus que le «déficit» de Barre.

La bourgeoisie monopoliste trouve tout avantage à cette situation : les licenciements massifs, le remplacement accéléré de l'homme par la machine dans le cadre de la «modernisation» de l'appareil industriel n'ont pas pour seul but l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des entreprises des patrons cherchent en même temps pour des raisons parafiscales (c'est-à-dire pour réduire leurs «charges sociales» calculées sur le nombre de salariés) à réduire leur effectif.



Téléphonez au Quotidien
636 73 76

L'EUROPE DIVISE LES PARTIS A DROITE ET A GAUCHE

● On le sait, lundi, à l'assemblée nationale, les voix des députés RPR et PCF se sont mêlées afin de faire passer un projet de loi interdisant aux partis et aux agences de publicité de bénéficier de fonds communautaires dans le cours de la campagne électorale européenne. Lol qui pourrait bien n'être d'aucun effet si le gouvernement parvenait à empêcher pendant quelques semaines qu'elle arrive devant le Sénat...

Ce «découpage» de l'assemblée entre députés PCF et RPR d'une part, UDF et socialistes d'autre part, s'il constitue un fait nouveau et important, ne doit pas masquer les contradictions qui traversent chacun de ces partis sur la question de l'Europe.

Une analyse du scrutin de lundi fait apparaître que les groupes PCF et socialistes sont les seuls à ne pas s'être divisés au moment du vote. Les 115 socialistes se sont en effet abstenus tandis que les 86 députés de Marchais ont voté «pour». Et pourtant...

LES DIVISIONS A GAUCHE

Et pourtant les socialistes sont bien divisés sur la question de l'élection du Parlement européen au suffrage universel et surtout sur l'élargissement de la CEE. Naturellement, les élus du CERES témoignent encore, sur ce point également, d'une grande sollicitude pour les positions du PCF, mais ils ne sont pas les seuls à ne pas partager les points de vue de Mitterrand sur la question. Tous les élus, députés ou non, du sud-ouest membres du parti de Mitterrand ont fait savoir il y a quelques semaines que l'élargissement leur paraissait menacer l'existence de l'économie agricole régionale. Le PS ne manquera pas d'objecter que ses députés ont néanmoins fait preuve de discipline et d'unanimité. C'est exact mais cela ne saurait durablement cacher les contradictions très importantes qui existent au sein de ce parti sur cette question. D'autant plus que ce parti n'est pas composé que d'élus. Pas plus que le PCF.

LE PCF NON PLUS N'EST PAS UNANIME

C'est sans doute au ni-

veau de son groupe parlementaire que la question européenne suscite le moins de contradictions. A d'autres niveaux, des militants s'interrogent sur la campagne engagée par leur parti, en particulier celle qui s'oppose à l'intégration de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal dans le Marché commun. Les prises de position du parti de Marchais, contradictoires avec celles du PCF et du PCI sur cette question, ne peuvent par ailleurs que stimuler cette réflexion. Hormis les militants de base qui s'interrogent, des intellectuels dont le plus connu est Rony, rédacteur à *France Nouvelle* interpellent publiquement la direction de leur parti sur sa politique dans ce domaine. Certes, Rony, qui se situe plutôt dans la mouvance d'Eleinstein, exprime des désaccords sur plusieurs points. C'est toutefois à propos de ce qu'il a pu écrire sur l'Europe qu'il a été critiqué avec une rare violence par le BP du PCF.

L'UDF N'ÉCHAPPE PAS AU PHÉNOMÈNE

De tous les partis disposant d'une représentation parlementaire, l'UDF semble bien être celui qui offre le moins cet aspect fissuré. Le vote quasiment unanime de ses députés contre le projet présenté par le RPR peut confirmer ce point de vue. Partir de cette idée, c'est oublier que sur les problèmes européens comme sur tous les autres, cette formation centriste offre une diversité

impressionnante d'opinions. En témoigne le dépôt, il y a environ deux mois, par une trentaine de ses députés seulement sur 122 d'un projet de loi interdisant aux députés de cumuler mandat national et européen. Ces contradictions n'atteignent toutefois pas l'ampleur de celles qui secouent le RPR.

LA GROGNE DES BARONS

On se souvient que lors du congrès extraordinaire que ce mouvement consacrait à l'Europe le 12 novembre dernier, Sanguinetti déclara qu'il «avait mal à sa peau de gaulliste» et que pour sa part il rejoignait l'opposition. Depuis, il a fait savoir qu'il s'interrogeait sur l'opportunité de rompre toutes les amarres avec Chirac. Guichard, lors du même congrès, faisait l'ingénu et demandait à Chirac de quoi il pouvait bien soupçonner Giscard en matière

européenne. Peu après, c'est Neuwirth qui écrivait à Labbé qu'il ne se sentait plus lié par la discipline de vote des députés RPR. Lundi, un certain Pringalle ne prenait pas part au vote. Edgar Faure et Cazalot, deux autres députés RPR ont voté «contre». Si Chirac est pour l'essentiel parvenu à maintenir la cohésion de son mouvement, ce n'est pas sans bavure. A des degrés divers, il est significatif de remarquer qu'aucun parti bourgeois de droite et de gauche n'est épargné par des contradictions au sujet de l'Europe. Contradictions certes inégales et encore assez modérées sinon dans leur ton, au moins dans leur ampleur, mais qui autorisent à penser que c'est l'Europe qui sera dans les mois qui viennent non seulement l'objet de la polémique entre les partis mais aussi des divisions en leur sein.

François MARCHADIER

● Après Sanguinetti en congé illimité, des députés RPR en congé de vote

Mardi Sanguinetti a annoncé qu'il se considérait «en congé illimité»: «Répéter indépendance indépendance comme d'autres disent Europe n'a aucune signification si nous ne sommes pas capables de dire ce que nous voulons... «Nous sommes dans un désert intellectuel. Nous n'avons rien de comparable aux débats du PS et du PC... Nous sommes là nous référant à une grande ombre et à des recettes mais nous ne faisons pas de gaullisme: nous faisons du national poujadisme».

A l'Assemblée, le député Neuwirth s'est mis en «congé de vote». Hélène Missoffe a quitté le groupe RPR en signe de protestation contre «la déclaration de J. Chirac et la manière dont elle a été rendue publique». A la réunion du groupe parlementaire, le député Jean Bonhomme a déclaré «qu'il ne pourrait suivre le RPR s'il s'aventurait sur une voie qui paraît sans issue». Il a violemment dénoncé la situation interne du RPR qui «vit dans un climat de dénonciations, de sombres complots, de noirs desseins, de mauvais coups». Labbé président du groupe RPR ne voit «ni cassure, ni fissure sur le fond des choses». Mais «des problèmes de sensibilité personnelle».

L'Italie entrera dans la SME

Le gouvernement italien a décidé mardi matin de faire entrer l'Italie dans le système monétaire européen, qui doit se mettre en place le 1^{er} janvier prochain. Sous réserve de l'approbation par le Parlement, l'Italie rejoindra donc le nouveau système. Lors du sommet de Bruxelles, le Premier ministre Andreotti avait lié son acceptation du nouveau système à l'octroi d'une aide communautaire à l'Italie. Ces prétentions, qui avaient paru exorbitantes aux représentants français et allemand, avaient amené l'Italie à différer sa réponse quant à son adhésion.

Cette position n'était pas sans rapport avec la situation intérieure italienne: le PCI en particulier poussait dans le sens de monnayer la participation au SME contre une aide communautaire au développement économique de l'Italie.

Les raisons précises de la décision d'Andreotti ne sont pas nettement connues. Un coup de téléphone de Giscard aurait pesé dans la balance: a-t-il donné de nouvelles garanties au gouvernement italien? On fait également

remarquer que le secrétaire général du parti social-démocrate vient de rencontrer Schmidt en Allemagne; celui-ci aurait, selon certaines sources, fait dépendre des investissements allemands en Italie de cette adhésion.

Rappelons que l'Irlande doit donner sa réponse la semaine prochaine, la Grande-Bretagne restant pour sa part à l'écart du système pour l'instant.

Cependant que le SME se renforce d'un côté, on apprend, de façon contradictoire, que la Norvège vient de décider de quitter le «serpent» dès ce mardi 12 septembre. La Norvège était le seul pays non membre de la CEE à faire encore partie du serpent. Cette décision est liée à la dépréciation de la couronne norvégienne, qui a été dévaluée deux fois en 1977 et de nouveau en février 1978. Elle entraîne notamment le fait que la Norvège ne rejoindra pas le SME, qui remplacera au 1^{er} janvier le système du serpent. C'est un point négatif pour la construction du nouveau système, que les membres tentent d'élargir à des pays non membres de la CEE.

● Transfert bas-rhinois du PSU au PS

Armand Jung, qui anima pendant quatre ans la direction fédérale PSU du Bas-Rhin, vient d'envoyer une lettre à tous les adhérents pour leur expliquer quelles sont les raisons qui le poussent à adhérer au PS. Il écrit notamment: «Le PSU a quasiment disparu de la scène politique, notre influence électorale est insignifiante, notre infrastructure est dérisoire, le nombre de nos militants diminue (3 000 au niveau national), l'autogestion n'est plus considérée comme l'apanage du seul PSU.» Il semble que Jung entraîne quelques militants avec lui. On ne sait pourquoi il a cru bon de préciser qu'il n'entraîne pas au PS pour participer à la «bataille de courants».

● Justice impartiale

Le 10 novembre dernier, l'extrême-droite prétend tenir meeting à Marseille. Une contre-manifestation est organisée. La police arrête quatre fascistes et deux anti-fascistes. Les fascistes comparaissent libres lundi devant le tribunal tandis que les deux anti-fascistes étaient en détention préventive.

Le juge refuse tout débat politique dès que des opinions un tant soit peu «critiques» sont exprimées. Verdict: les fascistes sont condamnés à un mois avec sursis, sans inscription au casier judiciaire. L'un d'entre eux est carrément relaxé. Les anti-fascistes sont condamnés l'un à deux mois avec sursis, dont 20 jours fermes; l'autre à cinq mois avec sursis dont 20 jours fermes. Comme chacun sait, la justice est impartiale.

PAU

REUNION - DEBAT SUR LE 3^e CONGRES DU CCP ml ET LA CRISE POLITIQUE EN FRANCE au Centre Rencontres et Recherches, avenue de Saragosse - Vendredi 15 décembre - à 21 heures.

De vives critiques contre Marchais à Vitry dimanche dernier

Andrieu se sert, mardi matin de son éditorial de la publication des critiques adressées à leur parti par certains intellectuels au week-end de Vitry pour nier la crise du PCF; il veut y voir par ailleurs un signe d'ouverture.

Il semble pourtant que les publications de *l'Humanité* soient sélectives. Ne dit-on pas dans les milieux intellectuels que les propos affirmant que le PCF développait une politique chauvine à propos de l'Europe ont été exprimés? Ils ne figurent nullement dans *l'Humanité*.

Nous publions ci-des-

sous quelques points de vue parmi les plus critiques exprimés ces deux jours et qui témoignent de la persistance de contradictions importantes dans le parti de Marchais.

A PROPOS DE L'URSS

Raymond Jean a critiqué le communiqué de la fédération des Bouches du Rhône interdisant la mise en vente à la fête de «la Marseillaise» du livre *Rue du Prolétaire rouge*.

Catherine Buci-Glucksmann a affirmé que «prétendre qu'il y aurait des atteintes superstructurelles au socialisme et un mode de production socialiste est in-

tenable». Pour elle «il n'y a pas de bilan positif de l'URSS».

Hélène Parmelin a demandé que les intellectuels présents votent une motion de soutien à la Charte 77 en Tchécoslovaquie et exigeant la libération des intellectuels emprisonnés en URSS.

A PROPOS DU PCF ET DE SON FONCTIONNEMENT

Eleinstein et Alder se plaignent de la manière dont la direction du PCF a répondu aux articles de Rony dans *Le Monde* sur l'Europe, même si le premier en partage les conclusions et le second dit s'en écarter.

Etienne Balibar a dénoncé l'utilisation de la TV par Marchais pendant la campagne électorale. Il affirme que l'image de la situation que donne Marchais est «paranoïaque car on interprète tout ce qui se passe comme de moyens conscients mis en œuvre contre nous par la bourgeoisie en faisant abstraction de ses propres contradictions».

Christine Buci-Glucksmann a estimé que le PCF a «péché par électoralisme» au printemps 78, «en traitant les affaires de parti à parti en réduisant les groupes femmes à de simples instrumentations des trotskystes ou des socialistes».

Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470, compte N° 7713 J
CCP N° 23 132 48 F - Paris
Directeur de Publication: Y. Chevet
Imprimé par IPCC - Paris
Distribué par les NMPP
Commission Paritaire: 56 942

BNP - PARIBAS MEME COMBAT

● 10 heures, mardi matin. Le quartier des banques, autour de l'Opéra, brille de toutes les lampes électriques accrochées partout, en prévision des fêtes de fin d'année. La pluie tombe à seaux sur les grandes façades des banques, bardées de fer forgé sur plusieurs mètres de haut. Et soudain, derrière la BNP, près du métro Richelieu-Drouot, un premier groupe d'employés en grève se rassemble, autour d'une banderole rouge : «BNP : solidarité !» Dans les minutes qui suivent, d'autres délégations arrivent, par tous les côtés. Paribas, en grève depuis deux semaines, et la BNP-Montreuil, derrière une banderole unitaire des syndicats.

Au premier rang de la manifestation qui s'ébranle dans les rues qui concentrent un nombre incalculable de banques, les grévistes sanctionnés de Montreuil. Ils ont tous accroché sur la poitrine leur lettre de sanction : une trentaine en tout ! Visiblement, cette répression ne les a pas intimidés, au contraire. Leur combativité gagne progressivement tout le cortège, qui rassemble des délégations des grandes banques sur Paris : différentes agences de la BNP, le Crédit du Nord, la Société Générale, le Crédit Lyonnais... A noter, dans le cortège, le Syndicat démocratique des banques, en place sur la BNP après l'exclusion de la section CFDT-BNP.

«BNP-Paribas, même combat, les banquiers peuvent payer» crient les manifestants qui exigent l'ouverture immédiate de négociations à la fois pour la BNP et pour Paribas, avec comme premières revendications la levée des sanctions, et les effectifs : «Des effectifs ! Pas des flics !». Que ce soit à Montreuil ou à Paribas, la répression est tombée vite. A Paribas, six délégués ont été traduits devant les tri-

bunaux, les flics ont vidé à deux reprises les piquets de grève. Ils sont encore d'ailleurs dans les locaux, dont les portes ont été verrouillées par la direction !

Deux luttes qui, par plusieurs aspects, vont de l'avant. Ainsi, tout le quartier autour de Paribas est recouvert de journaux muraux, d'affichettes manuscrites faisant le point de la grève. Un journal de lutte est sorti, qui porte un drôle de nom : «Le paribasien libéré». Les grévistes ont bloqué les centres nerveux : l'informatique et le portefeuille, par où transitent les traites ; des millions sont ainsi bloqués, à la grande fureur des patrons qui, à cette époque, forcent régulièrement les employés à faire dix heures par jour, vu l'intensité du trafic. Devant la suppression progressive de 100 postes, les employés ont dit non !

A Montreuil, c'est un peu la même situation. Il a fallu résoudre les problèmes rencontrés par les femmes pour participer à la lutte, et à l'occupation. Monique nous explique comment les femmes s'entraident pour la garde des enfants, occupant à tour

de rôle, comment des femmes de grévistes proposent leur aide. Plusieurs femmes sont venues avec leur mari, en particulier le week-end, pour les faire participer à leur lutte. «Une des grévistes m'a raconté que son mari ne faisait jamais les courses, mais que cette fois, il s'y était mis. Elle lui avait laissé la liste, l'argent et le caddy, et il avait fini par les faire. Pour nous, c'est très important, car si ce problème des femmes n'était pas réglé, on ne pourrait pas continuer. Ce qui se passe à Montreuil, c'est vraiment enthousiasmant».

Autre point très positif, la jonction qui s'est faite entre les deux luttes, surtout après la répression. «Au départ, nous explique un militant CGT, la manifestation de ce matin concernait seulement la BNP. Et finalement, les grévistes de Paribas sont venus en nombre et des délégations des autres banques. Tout cela assez spontanément...»

Visiblement, les grévistes des banques n'ont pas l'intention d'en rester là, y compris après le gala de soutien à Montreuil, mardi soir. Et le ton général de cette manifestation, ponctuée par les gongs d'une grosse caisse, des chansons sur l'histoire de la lutte à Paribas, les slogans montant malgré la pluie, témoignent de la volonté des grévistes de continuer le combat !

Monique CHERAN

Les banquiers peuvent payer



Saône et Loire

Des paysans ont organisé une journée d'action contre le Crédit Agricole

● Le samedi 9 décembre, les Paysans Travailleurs organisaient une journée de mobilisation contre le Crédit agricole. Cette journée se situait dans le cadre de l'action d'ensemble qu'ils mènent depuis quelques semaines contre lui suite à l'affaire Cadiot. Pour les Paysans Travailleurs, la 3^e banque mondiale constitue une des cibles principales aujourd'hui.

Ainsi en Saône et Loire, de nombreux paysans (1 200) ne bénéficieront jamais des plans de développement, pourtant indispensables pour obtenir des prêts, mais doivent encore affronter le Crédit Agricole dans ses menaces. C'est 4 d'entre eux que les Paysans Travailleurs de la région entendaient défendre le 9 décembre.

En Saône et Loire, le Crédit Agricole fait la loi dans le département par l'intermédiaire de la Copal (coopérative) qui intègre les agriculteurs dans des contrats de porcs, de poules, de vaches, de moutons, de volailles, de viande à un prix plus

bas que celui du marché, les saisies abusives, les mauvaises fournitures sont les pratiques les plus courantes de la Copal. Mais c'est d'avoir préféré se défendre contre la Copal plutôt que de se laisser mourir à petits feux, saisies après saisies, que quatre paysans sont essentiellement accusés par le Crédit Agricole. A l'aide du *Croquant*, ils dénonçaient l'exploitation scandaleuse des paysans par les coopératives ; à la suite de cela, ils se sont vus refuser les prêts «spécial sécheresse» 1976, le prêt «spécial calamités» 1977. Non content de les acculer à la ruine, le Crédit Agricole les jette à la misère

en exigeant d'eux, le remboursement immédiat des prêts qu'il a pu consentir auparavant, allant jusqu'à prélever les Allocations Familiales pour se rembourser. Cette pratique peut donner une idée des pratiques crapuleuses qu'emploie le Crédit Agricole pour arriver à ses fins.

Pour soutenir les paysans de Saône et Loire, des témoignages, celui d'Emile Cadiot, et d'autres interventions ont mis en accusation le Crédit Agricole et ont condamné sa politique de financement inacceptable pour les petits et moyens paysans. Pour terminer la journée, les 200 paysans présents manifestèrent dans la ville de Macon en scandant des mots d'ordre tels que «Le financement, un droit, pas une faveur» «C'est le Crédit Agricole qui m'étrangle et c'est moi qu'on accuse».

La manifestation avait pour but la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Saône et Loire. Une délégation accompagna les 4 éleveurs qui furent reçus par le directeur de la Caisse. Ce Monsieur ne brillait guère que par le mépris qu'il affichait pour les paysans qu'il acculait à la ruine.

Se refusant à tout engagement, en se réfugiant derrière le Conseil d'Administration, il se contenta d'enregistrer les revendications des éleveurs : arrêt des poursuites, enclenchement des prêts sécheresse et calamités, déblocage d'un minimum vital pour chaque éleveur.

Cette journée du 9 aura été un premier pas dans la difficile lutte qu'engage les petits et moyens paysans contre le Crédit Agricole.

Correspondant
Villefranche

● Les travailleurs des APO manifestent à Paris

Plusieurs centaines de travailleurs des Aciéries Paris Outreau (Boulogne sur Mer) ont manifesté à Paris en début de semaine. Les travailleurs se sont rendus au Parc Montceau au siège social de leur entreprise, scandant des slogans affirmant leur volonté de «vivre et travailler au «boulonnais».

On sait que c'est dans les jours à venir qu'environ 1 000 ouvriers des Aciéries Paris-Outreau doivent recevoir leur lettre de licenciement. Une menace qui, mise à exécution, risquerait de jeter ces travailleurs pour longtemps sur le pavé : Boulogne sur Mer compte déjà 6 000 chômeurs, soit 15 % de la population active de cette ville !

● Nouvelle vague de licenciements

Aux gigantesques plans de restructurations (sidérurgie, textile, réparation navale), aux milliers de licenciements concernant des grosses entreprises (Paris-Outreau, Manufrance), il faut ajouter ceux, quotidiens, peu connus mais qui se chiffrent par centaines. Pas un jour ne se passe sans qu'une entreprise n'annonce une réduction d'effectifs : ainsi, le tiers des travailleurs (33) de l'entreprise Tailleur (entreprise de déménagement) dans le 6^e arrondissement de Paris vient d'apprendre son licenciement, qui interviendra avant la fin de l'année. Comme par hasard, la direction de l'entreprise a choisi parmi les 33 ouvriers licenciés, 5 délégués du personnel.

Plusieurs centaines de licenciements sont également annoncés à l'entreprise Rournéas (Meuse), spécialisée dans la fabrication de charpente métallique : la direction vient d'annoncer le dépôt de bilan.

C'est enfin la direction de la société Mischler (portes de garage) à Vesoul, dans la Haute Saône, qui vient d'annoncer sa décision de mettre à la rue 256 travailleurs sur les 1 013 que compte l'entreprise.

● 14 décembre : des milliers de travailleurs dans la rue parce que «la Loire veut vivre» et que les restructurations capitaliste y assassinent l'emploi ! Des vallées ouvrières du Gier et de l'Ondaine, à St Etienne, des petites villes de la plaine au pays roannais, la colère monte. 16 000 chômeurs en janvier 1977, 23 000 en mars 1978 et 32 000 aujourd'hui ! Vraiment ça suffit ! C'est 11 % de la population active de St Etienne qui pointe à l'ANPE désormais. Et en une seule semaine, ce sont 2 000 suppressions d'emploi d'un coup : 1 300 à Manufrance, 700 à Creusot-Loire. Les travailleurs stéphanois ne se résignent pas : ils veulent vivre et travailler dans la Loire !

Creusot Loire liquide !

● A Rive de Giers, Creusot Loire vient d'annoncer 750 licenciements dans son unité de Chateaufort (Marrel). Déjà, on parle de plus d'un millier d'autres suppressions à l'usine du Marais de St Etienne.

En 1974, Creusot Loire absorbait l'usine Marrel de Rive de Giers. En 1977, cette unité s'intégrait complètement au groupe. Un partage des tâches s'effectuait entre l'usine du Marais (produits longs) et Marrel (tôles fortes), avec gestion commune et comité d'entreprise unique. Déjà tout ce qui n'entraînait pas vraiment dans cette organisation du travail était évacué «en douceur» (départs naturels non compensés, licenciements à 56 ans et 8 mois, mutations sur la troisième unité Creusot Loire de la région de Firminy, dans la vallée de l'Ondaine). Le but évident était d'atteindre la compétitivité européenne. Mais il y eut des résistances et les mutations et autres départs «volontaires» ne se sont pas effectués comme prévu. «Le plan de réduction des effectifs a pris un retard important» de l'aveu du PDG. C'est dans le cadre de ce refus de la restructuration qu'est intervenue l'attaque généralisée de la direction contre les organisations syndicales et huit délégués parmi les plus combattifs, traînés au tribunal le 23 novembre dernier par une véritable provocation patronale de Danoffre (directeur des

affaires sociales de Creusot Loire Chateaufort) qui voulait transformer une négociation à chaud, menée en juillet 1978, en présence des travailleurs en une prétendue «séquestration».

Et faute de voir le tribunal le suivre sur ce faux terrain, Creusot-Loire invoque aujourd'hui la «loi anti-casseur».

Cette obstination à décapiter les organisations syndicales est évidemment liée à la grande combativité des camarades de Marrel, de loin les plus mobilisés de la vallée. Mais c'est aussi une manière de «préparer» un nouveau train de licenciements. Depuis mars 1978, les coups pleuvent pour limiter l'activité syndicale et faire pression sur les travailleurs, pour faire place nette ! Outre l'annonce de 7 à 800 licenciements sur Rive de Giers, Creusot-Loire annonce que les unités de St Etienne et celles de Rive de Giers reprennent leur autonomie et que donc, 25 administratifs perdent de ce fait leur poste. A St Etienne, c'est le chômage partiel aux fêtes de fin d'année. Des centaines d'autres postes sont menacés au Marais et à terme, dans l'Ondaine également.

Voilà pourquoi les sidérurgistes qui viennent d'apprendre les milliers de licenciements qui frappent leurs camarades d'Usinor et de Chiers-Chatillon, seront nombreux à manifester avec détermination leur volonté de refuser les plans liquidateurs de Creusot-Loire !

L'EMPLOI EN DANGER DANS LA LOIRE

Stéphane RAYNAL

«Quand tu disais, Gadot-Clet, que ça changerait, nous on savait que c'était pas vrai !»

● Cette fois, on y est : de départs «volontaires», en plan de la «dernière chance», de curateurs en administrateurs, d'une municipalité à l'autre, la loi du profit suit son chemin : Manufrance licencie. Le démantèlement frappe la firme du cours Fauriel... Elus et dirigeants syndicaux peuvent bien avec une simple indignation crier à la trahison, hurler au mensonge, accuser Gadot-Clet : ils récoltent aujourd'hui ce qu'ils ont semé voilà 6 mois, lorsqu'ils ont accepté avec le plan du PDG qu'ils avaient choisi, la logique de la restructuration capitaliste dont les salariés font aujourd'hui les frais !

Qu'y a-t-il donc, en effet, dans les nouvelles propositions du PDG de Manufrance, qui puissent justifier les mines scandalisées de ceux qui l'ont mis en place en février dernier ? Ces gens-là ont accepté le plan de juin 78. Ils l'ont soutenu, ils ont couvert son auteur de louanges. Pourtant ce plan prévoyait 342 licenciements, la fermeture des magasins «non-rentables», la compression du personnel dans les autres, la réorganisation de la Division des produits manufacturés. Par la suite, 116 licenciements supplémentaires ont d'ailleurs été annoncés.

Aujourd'hui, le nouveau plan qui prévoit 1 360 licenciements dont 930 tout de suite et la liquidation de la DPM n'est que le prolongement du premier !

Les mesures prises s'étant révélées «insuffisantes» et inefficaces, Gadot-Clet passe la vitesse supérieure. La seule différence, c'est que cette fois, la manœuvre est trop grosse pour que ses partenaires municipaux puissent fermer les yeux.

LES MARCHANDS D'ILLUSIONS...

Ceux qui accusent aujourd'hui

Gadot-Clet de volte-face sont les mêmes, qui en août 1977, déclaraient déjà : «Nous ne pouvons pas affirmer qu'il n'y aura pas un seul licenciement» et qui choisissaient après de confier les intérêts des salariés de Manufrance à un ancien collaborateur particulier d'Edgar Faure. Avec l'argument «la municipalité vous soutient», ils ont amené les travailleurs à accepter sans mot dire la première vague de licenciements. A part les prises de positions, malheureusement pas suivies d'effets de la CFDT quelles oppositions syndicales se sont fait jour ?

Monique Garnier, responsable CGT et secrétaire du comité d'entreprise, déclarait le 1^{er} décembre que «pour sortir Manufrance de cet enlisement, il fallait mettre en œuvre des moyens à la dimension de la société». Mais pour les travailleurs de Manufrance, ce qui compte, c'est de préserver leur emploi. Et cela ne peut se faire que par une mobilisation de tous les salariés de la société, sur des objectifs clairs, sans ménagements d'aucune sorte pour le liquidateur Gadot-Clet.

Certes, les administrateurs de la municipalité ont voté contre le nouveau plan. C'était bien le moins ! Mais pourquoi n'ont-ils pas, comme ils le pouvaient, demandé la démission de son auteur, alors qu'ils étaient en mesure d'obtenir la majorité sur ce vote ?

SEULE LA LUTTE PAIE

La question n'est pas aujourd'hui de savoir si M. Gadot-Clet a oui ou non tourné sa veste et trahi Manufrance. Il faut prendre conscience qu'en s'efforçant de régler l'affaire Manufrance par la voie des prestations financières et d'une réforme de la gestion, (tout en maintenant hors du coup les salariés de l'entreprise) élus municipaux et dirigeants syndicaux sont en train d'ôter aux travailleurs les moyens d'obtenir satisfaction.

Est-il satisfaisant de dire que «l'Etat doit prendre ses responsabilités» et de constater ensuite amèrement qu'il ne veut pas les prendre, sans rien faire ? Et même, a-t-on le droit quand on prétend assumer le sort de 2 600 salariés de se laisser tromper avec autant de légèreté par un PDG ?

Le 25 septembre 77, CGT et UGICT se déclaraient «prêts à appliquer les formes d'actions les plus dures». Mais aujourd'hui ? Après l'annonce de 930 licenciements fermes sur 1 300 prévus, Gadot-Clet peut déclarer tranquillement : «Je suppose que nous venons d'éviter la terrible catastrophe qu'aurait été l'occupation de l'entreprise et de ses bâtiments».

Monique Garnier, encore elle, ne le rémentira pas, bien au contraire : l'occupation ? «Il n'en est pas question». Selon elle, bien sûr, comme toujours, tout peut être envisagé : «Y compris des mesures radicales. Mais celles-ci ne seront que pour demain, si elles doivent intervenir !». Demain, toujours demain ! Mais c'est aujourd'hui que les licenciements courent. En 1974, il y avait à Manufrance 4 000 salariés. Aujourd'hui, il n'en reste plus que 2 600. Pour commencer une mobilisation réelle, les directions syndicales et principalement la CGT attendent-elles que Gadot-Clet ait déménagé le cours Fauriel en prévision d'une juteuse spéculation foncière, et qu'il n'y ait plus que quelques centaines de travailleurs pour s'y opposer ?

Non aux licenciements, non au démantèlement : maintien des emplois à Manufrance sur place !



Les responsables syndicaux peuvent crier à la trahison, ils récoltent aujourd'hui ce qu'ils ont semé voilà 6 mois, lorsqu'ils ont accepté la logique du plan Gadot-Clet.

TROISIEME SEMAINE DE GREVE DES SIDERURGISTES ALLEMANDS

Un dossier de Anne RHEIN

(2) L'ENJEU DE LA REVENDICATION DES 35 HEURES



«Luttes contre le chômage». «Pour la semaine de 35 heures sans perte de salaire».

● Les sidérurgistes de la Ruhr qui entrent dans leur troisième semaine de lutte, exigent une augmentation salariale garantissant leur pouvoir d'achat et la semaine de travail de 35 heures. Cette revendication qui oppose aujourd'hui capitalistes de la sidérurgie et direction de l'IG Metall, sera également au centre de toutes les luttes salariales de la période. C'est pourquoi le patronat a adopté une position de très grande fermeté et refuse catégoriquement d'envisager une réduction de la durée hebdomadaire du travail actuellement fixée à 40 heures ; pour briser la combativité des sidérurgistes, il impose le lock-out.

LES 35 HEURES : CONTRE LES LICENCIEMENTS

Pour la première fois, la revendication des 35 heures est posée lors de négociations tarifaires. Elle est étroitement liée aux menaces qui pèsent sur l'emploi des sidérurgistes notamment, dans la sidérurgie, 135 000 emplois ont été supprimés en 18 ans, dont 41 000 dans les trois dernières années. Le taux de chômage est très élevé dans ce secteur : il dépasse 7 % dans certains endroits de la Ruhr, 30 % (!) dans quelques villes de la Sarre. Une étude syndicale a démontré que, sans la réduction du travail hebdomadaire de 48 à 40 heures, l'industrie métallurgique, en 1970, aurait employé 3,5 millions de salariés seulement au lieu de 4 millions. Une réduction du temps de travail à 35 heures conduirait selon certaines enquêtes, à la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois.

Mais les sidérurgistes exigent la semaine de 35 heures non seulement en vue de maintenir leur emploi, mais également pour lutter plus efficacement contre les conditions de travail, l'exploitation capitaliste est particulièrement féroce dans la sidérurgie. Etre sidérurgiste : faire des travaux particulièrement pénibles, travailler en équipe, tôt le matin, la nuit, ne jamais pouvoir comp-

ter sur son week-end, avoir à supporter le bruit, la chaleur, la poussière..., subir une intensification de travail de plus en plus insupportable.

De plus, les salaires relativement bas et la menace de licenciements pousse les sidérurgistes à accepter les heures supplémentaires. En moyenne, ils travaillent 5 heures par mois en plus de la semaine de 40 heures. C'est pourquoi, ils posent la revendication des 35 heures en liaison avec celle d'une augmentation salariale suffisante : seul un salaire plus élevé (et de ce point de vue, les 5 % proposés par la IG Metall sont largement insuffisants), permet de s'en tenir effectivement aux 35 heures.

LE SABOTAGE DES DIRECTIONS SYNDICALES

Cette revendication des 35 heures (qui, certes, ne sauraient en soi empêcher ni rationalisations, ni intensification du travail) il fallait l'imposer aux directions syndicales.

Pendant la préparation du Congrès de l'IG Metall en septembre 1977, les dirigeants de ce syndicat ont refusé de la reprendre dans leur plate-forme tarifaire. Se sont les syndiqués de base qui, comme lors du congrès de la centrale syndicale DGB en mai 1978, l'ont imposé comme revendication principale pour ces

négociations tarifaires de la période. Et aujourd'hui, les centrales syndicales font tout pour empêcher qu'elle devienne réellement une base de lutte contre le chômage. C'est ainsi que, contrairement au vote des syndicalistes, ils parlent d'une «avancée vers les 35 heures», qu'ils sont prêts à marchander la réduction du temps de travail contre des baisses de salaires. Loderer, chef de l'IGM de déclarer : «La prudence et la raison dont fait preuve en la matière l'IG Metall, vous le voyez au fait que nous n'exigeons pas une réduction brutale de la semaine de travail à 35 heures, mais bien à ce que nous partons du fait que ceci doit être réalisé selon un planning échelonné. Et nous savons aussi que nous aurons à tenir compte, lors des augmentations salariales, des frais qui en découlent».

Et seule la forte pression des travailleurs a pu empêcher que les responsables syndicaux acceptent la proposition patronale de prolonger de 4 jours les congés payés en expliquant aux sidérurgistes qu'il s'agit bien là d'une réduction du temps de travail hebdomadaire.

Certes, le poids des directions syndicales pèse encore, divise, sabote les revendications des travailleurs.

Mais la combativité des sidérurgistes a poussé les dirigeants à faire preuve de plus de fermeté à l'égard du patronat que ce n'est le cas habituellement. Par ailleurs, les luttes de cette année ont fait apparaître des contradictions de plus en plus importantes au sein des syndicats. Aujourd'hui, les dirigeants syndicaux rencontrent plus de difficultés à faire accepter leur politique de collaboration de classe.

L'extension de la grève au centre du débat

Vingt quatre heures sur vingt quatre, les grandes portes d'entrée des usines touchées par la grève, Thyssen, Mannesmann, Hoesch et Krupp sont gardées par des piquets de grève. Ceux qui veulent entrer, les petits et grands chefs, doivent présenter leur laissez-passer. Autour des piquets, il y a souvent des groupes de discussions qui se forment. Ici, comme aux assemblées de grève qui se tiennent dans un intervalle de quelques jours dans les usines, un sujet se trouve au centre du débat : pourquoi la direction de l'IG Metall refuse-t-elle d'étendre la grève ? Depuis deux semaines, 37 000 sidérurgistes seulement sur les 220 000 concernés par les négociations tarifaires dans la Ruhr, à Brême et Osnabrück, sont en grève. Les patrons ont répondu par le lock-out qui touche aujourd'hui plus de 40 000 sidérurgistes. Certes, l'IG Metall organise comme ce mercredi des manifestations, des grands rassemblements contre le lock-out. Mais l'extension de la grève sur l'ensemble de la sidérurgie ne serait-elle pas la réponse appropriée à la répression patronale ?

«Le syndicat aurait dû appeler à la grève totale. Toutes les usines doivent se mettre en grève. C'est comme ça qu'on aurait pu empêcher le lock-out» explique un sidérurgiste de chez Thyssen - Niederrhein. De nombreuses résolutions adoptées lors des assemblées des grèves des Mannesmann et Thyssen par exemple expriment la même volonté de durcir la lutte.

Chez Mannesmann - Röhrenwerk à Mülheim, les travailleurs sont passés à l'action : l'IG Metall ne les avait pas impliqués dans la grève, les patrons les avaient lock-outés, tout en obligeant les 2 000 travailleurs dans la production des tubes à grands diamètres de continuer de travailler. Dès le début du lock-out, ces 2 000 travailleurs se sont mis en grève.

Comment organiser la grève ?

C'est le syndicat (dans le cas des négociations tarifaires dans la sidérurgie dans la Ruhr, le syndicat des métallos, l'IG Metall) qui décide du déclenchement de la grève, après avoir consulté l'ensemble des syndiqués concernés par les négociations. Les directions syndicales locales organisent la grève, mettent en place les piquets de grève, appellent aux assemblées.

Souvent, ils ne se montrent pas toujours intéressés à ce que la grève s'étende et soit prise en mains par les sidérurgistes eux-mêmes.

Ainsi, la direction de l'IG Metall à Dortmund voulait remplacer les piquets de grève par des «observateurs» et chez Mannesmann à Duisburg, elle maintient un service de sécurité de 1 900 personnes ce qui dépasse de loin les exigences de sécurité.

Pendant la grève, les travailleurs syndiqués sont payés par le syndicat, une fois par semaine, ils passent au local syndical pour toucher leur paie. Si les caisses bien remplies de l'IG Metall permettent effectivement de mener une lutte dure, longue et coûteuse, ce syndicat ne veut pourtant pas trop laisser se vider ses caisses, ce que les patrons n'ignorent pas. Et ils comptent bien là-dessus pour que les responsables syndicaux fassent le maximum pour briser la combativité des travailleurs. D'autant que le syndicat doit payer aussi les syndiqués lock-outés, ses caisses se vident plus vite. Les choses étant ainsi, pourquoi ne pas prévenir le lock-out par l'extension de la grève ?



Le quotidien
du Peuple



VIE ET HABITAT, TERRAINS DE LUTTES

Taxe d'habitation Le même impôt pour le Smigard et le PDG

Vérifiez votre feuille jaune

Environ 13 millions de Français paient un impôt sur le revenu ; 19 millions paient la taxe d'habitation. C'est un des impôts les plus injustes qui soient : seul rentre en compte, dans le calcul de la taxe, la nature du logement, quels que soient les revenus de son occupant. Certes, il y a bien quelques exonérations, pour de très bas revenus, mais distribuées au compte-goutte. De sorte que de nombreux chômeurs, des personnes âgées, exonérés de l'impôt sur le revenu ont à payer une taxe d'habitation et souvent non négligeable. 1 385 F pour une mère avec un jeune enfant à charge, et au chômage depuis 6 mois, 1 100 F pour une retraitée parisienne qui touche 1 500 F par mois... Les exemples sont nombreux de l'injustice du principe de cette taxe.

Injustice encore aggravée par les pratiques habituelles de calcul de cet impôt. C'est ainsi que, dans ce calcul, intervient la catégorie de l'immeuble où on habite. Il y a en principe 8 catégories, depuis le grand luxe (catégorie 1) jusqu'au taudis (catégorie 8). En réalité, la plupart du temps, l'administration ne classe aucun immeuble en catégorie 1 et 2, pour ne pas déplaire aux gros contribuables, ni en catégorie 7 et 8, comme s'il n'y avait plus de taudis en France !

Une autre habitude fréquente est de classer dans la même catégorie tous les immeubles neufs, qu'ils soient de grand standing ou HLM. A Paris, par exemple, tous les immeubles neufs du 13^e ou du 15^e arrondissement sont classés en catégorie 4. De la sorte, le PDG, habitant avec madame un immeuble de grand standing, et le couple de retraités expulsés de leur vieil appartement et relogés en HLM payent le même impôt !

De plus, la remise à jour des fichiers logement est tout ce qu'il y a de plus épisodique. La dernière a eu lieu en 1973, et la prochaine ne se fera sans doute pas avant 10 ou 15 ans. Avec ce système, tous les vieux appartements des centres de ville, restaurés et loués à haut prix aux cadres supérieurs, ne changeront pas de catégorie avant longtemps, donc resteront assujettis à la même taxe d'habitation qu'avant les travaux.

VALEUR LOCATIVE CADASTRALE

Attention, cela n'a strictement rien à voir avec le loyer payé.

Il s'agit d'une valeur fictive calculée par l'Administration des Impôts selon un processus très compliqué. Intervient dans ce calcul la catégorie de l'immeuble (du taudis à l'immeuble de grand standing), sa situation dans la ville, la surface de l'appartement et «ses éléments de confort» (WC, salle de bain...)

On peut se faire communiquer par les Impôts la fiche de calcul de son appartement et la liste des critères de référence. Toutefois, vu la complexité du calcul, il est plus sage de se regrouper et de se faire conseiller pour effectuer cette vérification.

ABATTEMENT POUR PERSONNES A CHARGE

Dans un cadre fixé par la loi, le barème des déductions est décidé et voté par chaque conseil municipal.

Attention, il n'y a aucune liaison entre les services s'occupant des impôts sur le revenu et ceux s'occupant des impôts locaux. Si bien qu'on trouve dans les feuilles jaunes de nombreuses erreurs concernant le nombre des personnes à charge. Ce nombre ne se calcule pas par parts entières ou demi-parts comme pour les impôts sur le revenu : **chaque enfant, parent ou autre personne à charge compte pour une part entière** (à l'exception du conjoint). Par exemple, un couple avec deux enfants et logeant la grand-mère a droit à l'abattement pour trois personnes à charges. Il est donc prudent de vérifier le nombre de personnes à charge porté sur la feuille jaune et de signaler par écrit au centre des Impôts de l'arrondissement ou de la commune la naissance de tout nouvel enfant. De même, en cas de déménagement, car les dossiers se transmettent avec de nombreuses omissions.

Par exemple, à Paris, il est appliqué un abattement de 2 290 F pour chaque personne à charge.

DATE LIMITE DE PAIEMENT ET MAJORATION DE 10 %

En cas de difficultés financières (chômage, changement de situation professionnelle ou familiale), ne pas hésiter à demander au percepteur un délai de règlement.

En cas de réclamation, et pour éviter d'avoir à payer les 10 % supplémentaires, il est prudent d'avertir le percepteur.

— Ceux qui vivent en HLM taxés au même montant que ceux qui possèdent un appartement de grand luxe.

— 6 millions de Français, qui gagnent trop peu pour payer l'impôt sur le revenu, sont pourtant assujettis à la taxe d'habitation.

Les injustices, les scandales, les erreurs liés à la taxe d'habitation, ce qu'on appelle couramment les impôts locaux, sont fréquents. Faisons le point avant l'échéance du 15 décembre, date limite pour payer cet impôt.

EXONERATION OU DEGREVEMENT

Sont totalement exonérés :
— les titulaires d'une aide du Fonds national de solidarité

— les infirmes ou invalides exonérés de l'impôt sur le revenu

— les personnes âgées de plus de 75 ans exonérées de l'impôt sur le revenu

à condition de vivre seul ou avec des personnes à charge, ou encore avec un conjoint ou d'autres personnes bénéficiant de l'exonération.

Peuvent être partiellement exonérés les personnes âgées de plus de 65 ans, exonérées de l'impôt sur le revenu, mais pas toutes : il leur faut encore loger dans un appartement répondant à certains critères. Sont exclues de l'exonération, par exemple, celles qui vivent dans un appartement que l'administration juge au-dessus de leurs moyens !

Dans ce cas, ne pas hésiter à déposer une réclamation

— De nombreuses erreurs se retrouvent, à ce sujet, sur les feuilles jaunes. Ne pas avoir peur, si c'est le cas, de ne pas payer, après avoir envoyé réclamation au centre des Impôts, et en avoir averti le percepteur... Et ne pas s'inquiéter si la réponse n'arrive pas avant plusieurs mois.

VALEUR LOCATIVE IMPOSABLE

Il s'agit de la valeur locative cadastrale moins les abattements.

TAUX

Il est décidé par le conseil municipal qui vote la somme totale à faire rentrer dans les caisses de la Commune par la taxe d'habitation.

RECLAMATIONS

Attention, les services des Impôts sont très cloisonnés : les réclamations sont à adresser au centre des Impôts de l'arrondissement ou de la commune, qui établit le montant de la taxe, et les règlements au percepteur. Les adresses sont indiquées au verso de la feuille jaune.

Les réclamations peuvent porter sur les taxes des quatre dernières années.

IMPOTS LOCAUX
TAXE D'HABITATION
ANNÉE 1978

VILLE DE PARIS

N° 1320-D1
(9-Nov. 1978)

Rue _____ N° _____

N° de compte de contribuables à régler à chaque verser : _____

Article _____ de rôle général

été au recouvrement le 31 OCT. 1978

Les sommes non payées le 15 DEC. 1978 seront majorées de 10 pour 100

NATURE DES TAXES ET COLLECTIVITES OU ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	TAUX	VALEUR LOCATIVE IMPOSABLE	QUANTITÉS
■ Département	25,5	31.000	8.1
■ Commune			
■ Taxe d'habitation			
■ Communauté urbaine			
■ Syndicats et district			
■ Taxes additionnelles			
— Taxe régionale			
— Taxe spéciale d'équipement	1,14		35
SOMME A PAYER ...			516

(1) La valeur locative imposable (voir au verso cadre (1)) est égale à :
— à la valeur locative cadastrale, soit 620,
— au déduction, mais seulement en ce qui concerne l'habitation principale, des abattements correspondants à la personne à charge, soit 2 290 F
— au déduction des abattements à la base de 2 290 F

IMPORTANT :
ABATTEMENTS A APPLIQUER A LA VALEUR LOCATIVE DE L'HABITATION PRINCIPALE.
Afin d'éviter toute erreur ou omission, s'adresser par écrit au percepteur, par simple lettre adressée :
— au service des taxes indiqué au verso (cadre (2)) toutes les modifications affectant le nombre de vos personnes à charge ;
— au service local des impôts de votre nouveau domicile, et sous changes de résidence principale, la désignation et la date de naissance de vos personnes à charge.

au Comptable du Trésor désigné au verso, cadre (3)

VOIR AU VERSO DIVERS RENSEIGNEMENTS.

ABATTEMENT A LA BASE

Là encore, le détail en est fixé par le conseil municipal. Par exemple, certaines communes n'appliquent pas d'abattement de base, ou en appliquent un forfaitaire, le même pour le PDG en villa de

luxe et le smigard en HLM... Il y a là des revendications et des luttes à mener à l'échelle locale.

Par exemple, à Paris, il est appliqué un abattement forfaitaire de 2 290 F pour tout logement.

Les informations ayant permis d'établir ce dossier nous ont été fournies par la Confédération Syndicale du Cadre de Vie (CSCV) — 28 boulevard de Sébastopol — 75004 Paris — 272 96 26

Péchiney UGINE Kuhlman (Pierre Bénite)

UN COMITE POUR LA SECURITE

Le 12 octobre dernier survenait sur la chaîne de production de l'acroléine de PCUK Pierre Bénite, un accident, et plusieurs habitants du quartier où siège l'usine étaient intoxiqués. Les travailleurs se mettaient en grève contre les conditions de sécurité dérisoires, contre la décision de la direction qui ne trouvait d'autre responsable à cet accident qu'un travailleur, sans même attendre les conclusions de la commission d'enquête, ni celles du CHS. Celles-ci démontraient l'écrasante responsabilité de la direction qui avait trafiqué les installations de fabrication de cette matière particulièrement dangereuse, sans en avertir les services intéressés, et sans même prendre les dispositions conséquentes.

Face à tant de légèreté en matière de sécurité, pour les travailleurs de PCUK et les populations environnantes, un comité de lutte pour l'Emploi la Santé et la Sécurité vient de se créer, et a pris l'initiative de demander une entrevue avec le préfet par une lettre dans laquelle il exprime ses inquiétudes quant à un éventuel redémarrage de la fabrication de l'acroléine. Nous citons ici des extraits de cette lettre.

« (...) Il y a eu 15 accidents (fabrication, stockage, transport) depuis la mise en service de cette unité en 1965. Ils étaient tous différents ! Savoir quel sera le suivant ? A chaque fois, PCUK a redémarré l'unité sans véritable sécurité. Pourtant, dans l'arrêté préfectoral du 19.02.1965, alinéa 14,

il était prescrit que les gaz résiduels seraient brûlés et dans votre arrêté de mise en demeure du 8.8.1978, vous aviez donné un délai de six mois pour que cette mesure soit effective.

Le dernier incident, postérieur à cette mise en demeure, n'aurait peut-être pas eu lieu si ces

travaux avaient été effectués 13 ans auparavant, d'autant plus que depuis 1965 les capacités de production et de stockage n'ont fait que croître.

Nous demandons donc que vous n'autorisiez aucun redémarrage avant la fin de ces travaux et que pour ceux-ci, vous imposiez à PCUK une interprétation non restrictive du terme «gaz résiduels», c'est-à-dire comprenant les fuites à tous les niveaux de l'unité (...).

Votre responsabilité sera engagée en cas de morts dans la population environnante pour une mesure que vous n'avez pu faire appliquer depuis 13 ans.

Le stationnement des wagons fait aussi courir des risques équivalents aux populations des autres communes sur le trajet de l'acroléine et devrait donc être interdit (...).

Vu que moins de 100 kg d'acroléine ont occasionné une vingtaine d'hospitalisations, ce produit nous semble extrêmement dangereux. (...)

Nous tenons enfin à vous faire savoir que nous nous élevons contre la façon dont PCUK a traité cet incident en le réduisant à la non observation d'une consigne inapplicable qui a entraîné la mise à pied d'un travailleur, avant que la Commission d'Enquête ne statue sur les causes de l'incident.

Par ailleurs, les travailleurs de PCUK n'ont pas à faire les frais de cette recherche de la sécurité pour eux-mêmes et pour les populations par une mise au chômage. Il est toujours possible pour PCUK d'investir avec des unités manipulant des produits sans danger (...).

Le Comité de lutte pour l'emploi, la santé et la sécurité, dont le siège est au Centre social de la Saulaie, 64 avenue Jean Jaurès, 69 600 Oullins, tiendra une réunion :

14 décembre à 20 h 30
Maison de quartier de la Saulaie,
15 rue de la Convention
à Oullins.

Iran ISPAHAN en état de siège

Le Front national a annoncé que 35 personnes avaient été tuées et des centaines blessées au cours des affrontements qui ont opposé l'armée et les manifestants à la suite des assauts lancés contre les bâtiments de la police politique et des magasins occidentaux. Selon des sources diplomatiques, mardi après-midi, l'armée tirait sur les manifestants depuis des hélicoptères qui survolaient la ville. Selon les mêmes sources, l'armée a pris le contrôle de la ville et briser les fenêtres des maisons où le portrait de Khomeiny était affiché. Les accès à la ville sont interdits.

Selon le Front National, des manifestants arrêtés

ont été contraints sous la menace des armes à crier des mots d'ordre de soutien au Shah.

De son côté, Carter a réaffirmé «Le Shah a notre soutien et il a également notre confiance». «Nous n'avons pas l'intention d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Iran et nous n'avons pas l'intention de permettre à d'autres d'y intervenir».

Cependant les employés américains quittent le pays. Le Pentagone leur a même envoyé des avions spéciaux pour répondre à la demande que ne peuvent satisfaire les compagnies occidentales.

L'économie iranienne paralysée

Une part importante des difficultés auxquelles doit faire face actuellement le Shah provient de la paralysie de l'économie iranienne par les grèves innombrables qui ralentissent l'activité du pays.

Les grèves des ouvriers du pétrole ont constitué un coup brutal porté au régime iranien, mais si les pertes ont été importantes dans ce secteur, elles n'atteignent pas celles causées au reste de l'économie. La production industrielle est pratiquement stoppée : du commerce de gros à la vente au détail, tout le commerce est paralysé. Les camions retournent à l'usine avec les marchandises qu'ils n'ont pu livrer aux magasins fermés. De nombreux importateurs ont interrompu leurs commandes à l'étranger. La banque nationale du commerce extérieur est en grève. La monnaie iranienne, le rial, longtemps stabilisée à la valeur de 70 rials pour 1 dollar est maintenant changée au marché noir à 82 rials pour 1 dollar. L'inflation qui atteignait officiellement en août le taux de 7 % est montée à 22 % pour novembre, et atteint maintenant 25 %. Les grèves ont causé une perte de 1,5 milliard de dollars au commerce extérieur, auxquels s'ajoutent la diminution de 25 % des commandes du secteur public à l'étranger. Les experts indiquent qu'il faudra au moins 6 mois pour rattraper le retard pris par l'économie iranienne.

Barre en Corse

«La priorité des priorités c'est la paix civile» a dit rondement Barre à l'issue de son voyage en Corse où il a pu constater que l'économie était exsangue et le chômage plus impressionnant encore qu'ailleurs.

Cette menace directe contre les Corses s'est appuyée sur «le bon accueil» que les notabilités lui ont réservé, quelle que soit l'étiquette, RPR ou MRG, sous laquelle les «clans» s'abritent. Pour eux au moins une bonne nouvelle est tombée du bureau du premier ministre : le nom-

bre de conseillers régionaux va passer de 14 à 20 pour la Corse. Il n'est pas précisé de combien les forces de police vont être renforcées.

Les manifestations n'ont pas manqué : pluie de clous sur le cortège officiel à Calenzana, manifestations à Ajaccio et à Bastia où aux revendications qui ont ponctué tous les déplacements de Barre en province, portant sur l'emploi et les salaires, s'ajoutaient des revendications spécifiques notamment le droit à la culture corse.

En visite à Paris pour trois jours : Hussein de Jordanie rappelle ses réserves sur Camp David

Alors qu'il effectue une visite officielle de trois jours en France, le roi Hussein de Jordanie s'entretiendra principalement avec les dirigeants français sur la situation au Proche-Orient, notamment sur les négociations israélo-égyptiennes. A ce sujet, le chef de l'Etat jordanien a déclaré lundi soir au cours d'un banquet au château de Versailles qu'il ne pouvait y avoir de paix au Moyen-Orient sans la reconnaissance des droits des Palestiniens. Le roi Hussein a défini ainsi ce qu'il entendait par paix durable au Moyen-Orient : «Le retrait complet des forces israéliennes des territoires occupés depuis 1967, incluant obligatoirement Jérusalem et la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien». Les conversations franco-jordanienues devraient également porter sur les échanges commerciaux qui demeurent très déséquilibrés en faveur de la France.

CTA de Nanterre et d'Issy

3^e jour de blocage des portes contre les licenciements des vacataires

A la suite des six licenciements prévus à Nanterre, le personnel du CTA s'est mis en grève lundi pour la réintégration des six camarades. En brigade de jour, le pourcentage des grévistes était de 60 %, en 17 h-24 h de 80 % ; en nuit, de 50 % au service général. Dès lundi, une manifestation et une AG se sont tenues au centre de tri devant la direction départementale.

Devant cette combativité, une entrevue a eu lieu avec le directeur départemental. A l'issue de cette entrevue, M. Lemoine a décidé que les licenciements auront lieu quand même pour la fin décembre, et qu'après les auxiliaires seront «réutilisés» dans différents bureaux de poste du 92 sans aucune garantie pour eux.

Ceci est une manœuvre de division en dispersant tous les auxiliaires. Malgré cela, tous les grévistes étaient unifiés pour durcir la grève. En AG, ils ont décidé de bloquer l'entrée avec tous les camions postaux. Mais les problèmes doivent être résolus dès

aujourd'hui en AG ; c'est surtout d'arriver à convaincre les 40 % de non grévistes lors des piquets de grève et des AG, mais aussi de définir des perspectives concrètes de lutte et des actions à mener pour accentuer la lutte. Dès aujourd'hui, la coordination entre les deux centres de tri (de Nanterre et d'Issy-les-Moulineaux) est permanente.

Mardi soir, les portes à Nanterre sont toujours bloquées, si bien que le courrier des entreprises de la Défense prend du retard ce qui accroît la pression des grévistes.

A noter que dès lundi, la direction départementale CGT des PTT voulait faire reprendre pour faire repartir le 14 où il doit y avoir une entrevue au Ministère. Elle n'a pas été suivie et le tract prévu à cet effet n'a pas été diffusé par la section CGT dont une grande partie assure le piquet avec la CFDT et les autres grévistes.

Correspondant

Le CTA de Caen-gare en grève totale

Le centre de tri de Caen-gare est en grève totale depuis mardi. Au mois d'octobre, la direction avait tenté d'imposer un système de rame automotrice où un agent des PTT aurait fait le travail d'un agent de la SNCF. Une grève dure avait permis de faire reculer la direction. Celle-ci est revenue à la charge sous une autre forme, en essayant de faire effectuer le transport du courrier par des camions d'un transporteur privé. C'est pour refuser cela et exiger la mise en service de la rame automotrice dans le respect des attributions des agents des PTT que les postiers de Caen-gare sont en grève.

Reprise aux mines de potasse d'Alsace

Les 6 000 travailleurs des MDPA (mines de potasse d'Alsace) ont repris le travail. Un vote organisé par les syndicats a donné les résultats suivants : 2 896 voix pour la reprise et 2 076 contre.

C'est donc par une petite majorité que les propositions patronales ont été acceptées. La CGC, FO et la CFTC s'étaient prononcés pour ; le PDG Jacques Billet l'a enregistré «avec satisfaction». La CFDT et la CGT avaient au contraire jugé les propositions insuffisantes.

Depuis le 27 septembre, les mineurs de potasse se battaient pour obtenir la parité avec leurs camarades des Charbonnages de France en ce qui concerne la prime annuelle de chauffage ; ils voulaient 2 630 F au lieu de 2 090 qu'ils avaient. La direction a proposé 2 412 F.

Rectificatif

Une erreur dans la mise en page a rendu difficilement compréhensible notre article «Les troupes vietnamiennes menacent la ville de Kratié» publié en page 6 du Quotidien du Peuple du mardi 12 décembre. Les deux premiers paragraphes sont de la rédaction. Mais tout ce qui suit est un extrait d'un message de Khieu Samphan, dirigeant du Kampuchéa. Cet extrait commence par «Ces menaces se sont aggravées...».